

## LES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES LIBERAUX DE NOUVELLE-AQUITAINE

### PILOTAGE

Bureau de l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes de Nouvelle-Aquitaine

### GRUPE TECHNIQUE

Marc BOUYSSOU (URPS-MK)  
Pierre-Yves FARRUGIA (URPS-MK)  
Cyrille HIVERT (URPS-MK)  
Mickaël MULON (URPS-MK)

### AUTEUR(E)S

Audrey ROUCHAUD (ORS-NA)  
Julien GIRAUD (ORS-NA)  
Olivier DA SILVA (ORS-NA)

### Analyse de la dynamique démographique et de l'activité des masseurs-kinésithérapeutes libéraux

#### ● CONTEXTE

Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes libéraux en activité n'a cessé de croître en Nouvelle-Aquitaine ces dernières années. Pour autant, le volume d'activité rapporté n'a lui pas suivi la même évolution.

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer ce constat : une saturation de l'offre, l'impact de la féminisation de la profession, une évolution « générationnelle » du volume d'activité, une modification de la nature des actes réalisés, un accroissement des pratiques d'activités complémentaires à l'activité libérale, etc.

L'URPS-MK de Nouvelle-Aquitaine a souhaité mieux comprendre les raisons du constat dressé par l'Assurance-Maladie afin de valider ou infirmer certaines hypothèses. Cette étude est avant tout l'occasion d'un regard sur l'activité de la profession dans la région.

#### ● OBJECTIFS

##### ❖ Objectif général :

Dresser un état des lieux de l'activité des masseurs-kinésithérapeutes libéraux au sein des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

##### ❖ Objectifs spécifiques :

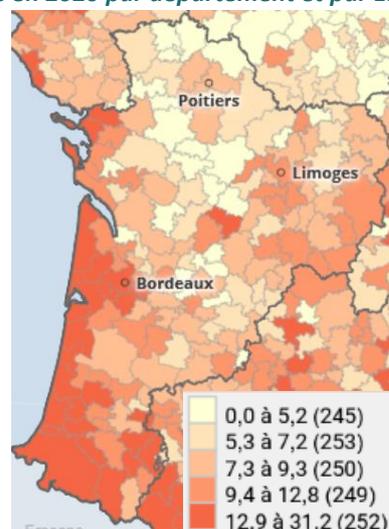
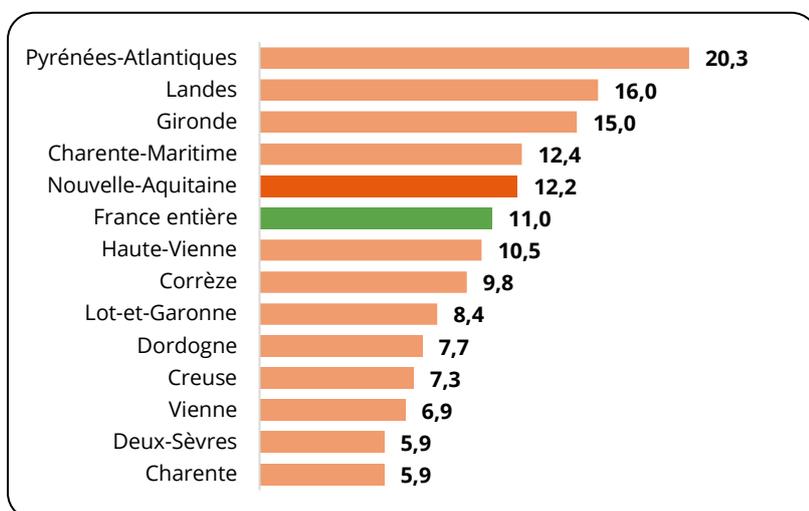
- 1) Proposer une analyse territoriale fine de la démographie des masseurs-kinésithérapeutes libéraux de Nouvelle-Aquitaine : densité, âge, taux de féminisation ;
- 2) Analyser les dynamiques démographiques (installations / départs) dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine ;
- 3) Mesurer le volume moyen d'activité déployé par les MK libéraux par territoire et selon les caractéristiques du professionnel ;
- 4) Analyser le type d'actes réalisés et l'impact de l'avenant 5 de la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes (revalorisation de plusieurs actes intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2018).

## ❖ Plus de 7 300 professionnels en activité en Nouvelle-Aquitaine

Les masseurs-kinésithérapeutes (MK) sont la troisième profession en nombre de professionnels de santé libéraux derrière les médecins, toutes spécialités confondues, et les infirmiers. Au 31 décembre 2020, 7 281 professionnels étaient en exercice en Nouvelle-Aquitaine. La densité de professionnels pour 100 000 habitants s'élève ainsi à 122 MK dans la région, davantage qu'au niveau national (110). La Nouvelle-Aquitaine se positionne au 5<sup>ème</sup> rang des régions de l'hexagone derrière la Provence-Alpes-Côte d'Azur (165), la Corse (164), l'Occitanie (153) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (123).

A l'échelle infrarégionale, cette forte densité de professionnels se concentre sur les départements situés sur la façade atlantique : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gironde et Charente-Maritime. A l'inverse, les densités observées dans les huit autres départements de Nouvelle-Aquitaine apparaissent inférieures aux moyennes régionale et nationale. Dans la Charente et les Deux-Sèvres, la densité est plus de 2 fois plus faible que la moyenne régionale et plus de 3 fois plus faible que les Pyrénées-Atlantiques.

*Densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 10 000 habitants en 2020 par département et par EPCI*

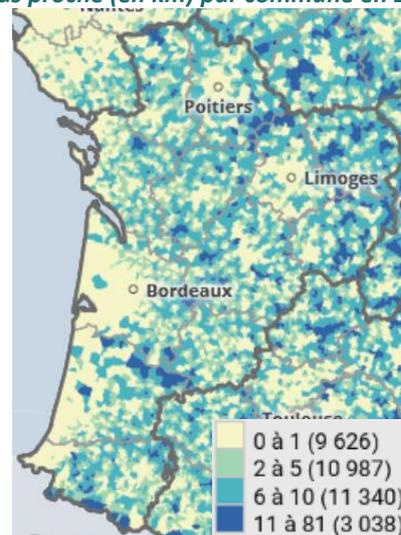


Source : FNPS au 31/12/2020, Insee RP 2018, cartoS@nté

A noter que ces analyses ne tiennent pas compte de la répartition par âge de la population. En effet, la proportion de population âgée, qui recourt davantage aux soins de kinésithérapie, est particulièrement importante dans les territoires ruraux. L'hétérogénéité des densités des professionnels apparaît ainsi plus importante encore si l'on tient compte de l'âge de la population.

Les masseurs-kinésithérapeutes sont des professionnels de santé relativement accessibles. La majorité des habitants de la région dispose soit d'au moins un professionnel installé dans leur commune de résidence ou à moins de 10 kilomètres de celle-ci. Seules quelques communes sur les marges départementales impliquent pour les habitants de parcourir plus de 10 km pour accéder à un professionnel.

*Distance d'accès au masseur-kinésithérapeute le plus proche (en km) par commune en 2020*



Source : SNDS-ARS, cartoS@nté

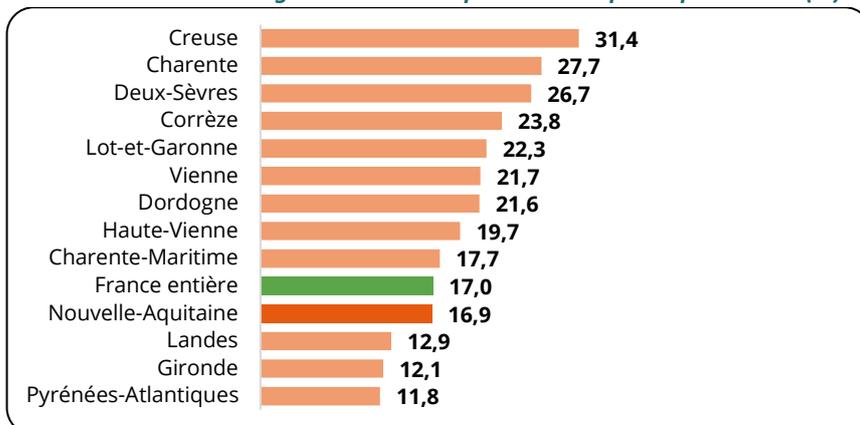
## ❖ Une profession de santé relativement jeune et qui tend à se féminiser

La profession de masseur-kinésithérapeute est plutôt jeune : la moitié a moins de 40 ans (51,4 %) et seuls 16,9 % ont 55 ans ou plus en Nouvelle-Aquitaine, 17 % au niveau national. La situation est ici encore très hétérogène entre les départements et pourrait devenir problématique pour certains territoires dans les prochaines années. Ainsi, près du tiers des professionnels de Creuse sont amenés à partir à la retraite dans les 10 ans à venir et plus du quart de ceux de la Charente et des Deux-Sèvres.

La profession de masseur-kinésithérapeute s'est fortement féminisée ces dernières années passant de 39 % de femmes en 2010 à 47 % en Nouvelle-Aquitaine en 2020, proche du niveau national.

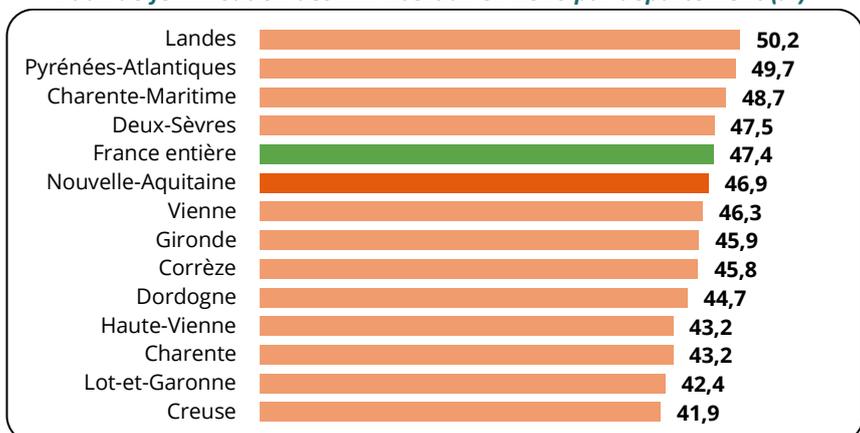
A l'échelle départementale, en 2020, les taux de féminisation varient de moins de 44 % pour la Creuse, la Haute-Vienne, la Charente et le Lot-et-Garonne à 50 % pour les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Part des MK libéraux âgés de 55 ans ou plus en 2020 par département (%)



Source : FNPS au 31/12/2020, cartoS@nté

Taux de féminisation des MK libéraux en 2020 par département (%)

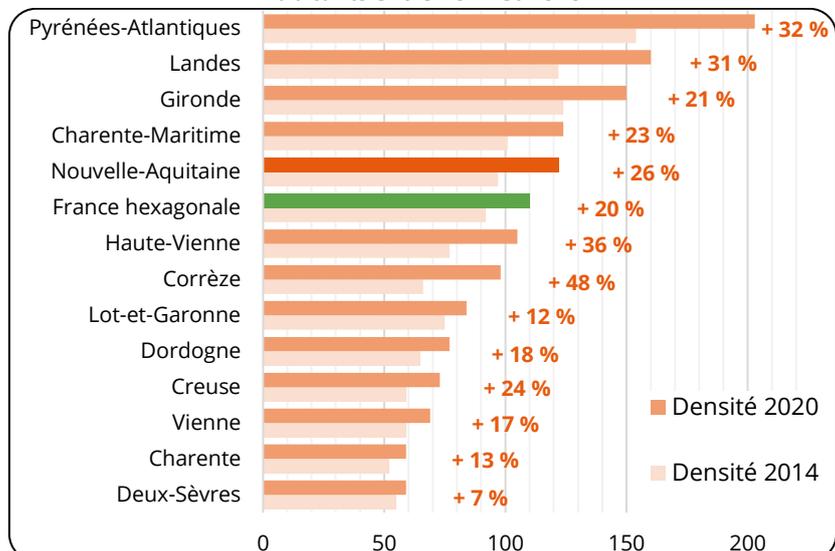


Source : FNPS au 31/12/2020, cartoS@nté

## ❖ Des inégalités territoriales qui s'accroissent malgré la définition de zones prioritaires éligibles à des aides financières

Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes libéraux a fortement augmenté dans la région passant de 4 767 à 7 281 entre 2010 et 2020 (53 %). Entre 2014 et 2020 la densité de MK libéraux en Nouvelle-Aquitaine est passée de 97 pour 100 000 habitants à 122, soit une augmentation de 26 %. Cette hausse des densités est supérieure à la hausse nationale sur la façade atlantique mais aussi sur la façade méditerranéenne et la façade pyrénéenne. En revanche, d'autres territoires déjà faiblement dotés connaissent des augmentations beaucoup plus faibles, voire une stagnation de leur densité, renforçant les inégalités territoriales.

Evolution de la densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants entre 2014 et 2020



Source : FNPS au 31/12/2020, cartoS@nté

## RÉSULTATS

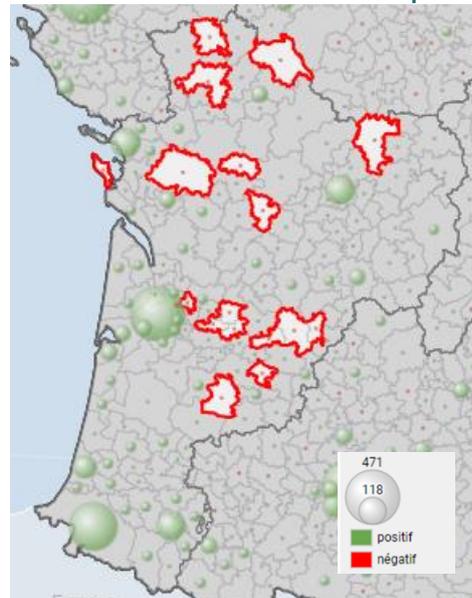
A l'échelle infra-départementale, malgré une augmentation globale du nombre de professionnels, certains territoires, ruraux, ont connu une baisse de leurs effectifs de MK libéraux ces dernières années. Ces évolutions négatives sont surtout localisées dans les départements de l'ex-Poitou-Charentes, en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne.

Aussi, pour inciter davantage de masseurs-kinésithérapeutes libéraux à s'installer dans les territoires qui en ont le plus besoin, les zones éligibles à des aides financières ont été sélectionnées à partir d'indicateurs travaillés au niveau national.

Concrètement, un nouveau zonage a été élaboré en prenant en compte différents critères tels que les besoins de soins en fonction de l'âge des habitants, le volume d'activité des masseurs-kinésithérapeutes libéraux, ainsi que leur âge, pour prendre en compte le manque de masseurs-kinésithérapeutes, et anticiper les départs à la retraite.

Ainsi, le nouveau zonage transpose le dispositif contenu dans l'avenant n°5 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes. Il est rentré en application depuis le 14 juin 2019.

Evolution des effectifs de MK libéraux pour 100 000 habitants entre 2015 et 2020 par EPCI

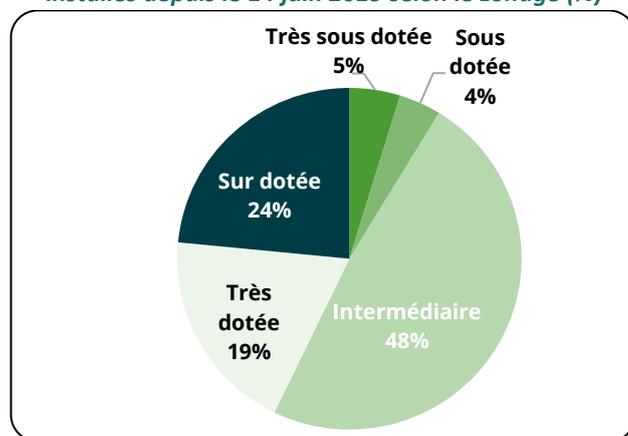


Source : SNDS-ARS, cartoS@nté

Près de 2 600 MK libéraux se sont installés depuis le 14 juin 2019, date d'entrée en vigueur du nouveau zonage. Parmi eux, seuls 9 % se sont positionnés sur des zones identifiées comme sous dotées ou très sous-dotés bénéficiant de mesures d'aides financières.

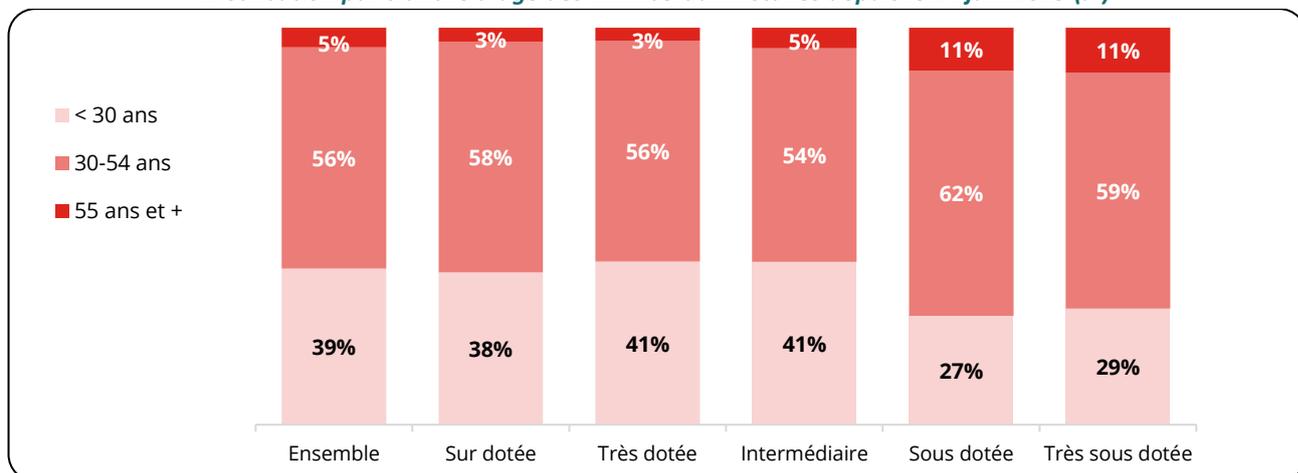
Aucune différence n'est notée sur la répartition par sexe des professionnels nouvellement installés. En revanche, ceux installés sur les zones sous dotées sont plus âgés que les autres : 38 ans en moyenne *versus* 34 ans pour les autres. Ainsi, alors que les MK nouvellement installés dans la région ne sont que 5 % à avoir 55 ans ou plus, cette tranche d'âge représente 11 % de ceux installés sur les zones sous dotées, renforçant de fait les besoins à venir sur ces zones qui attirent peu.

Répartition des masseurs-kinésithérapeutes installés depuis le 14 juin 2019 selon le zonage (%)



Source : ASIP, extraction au 20/12/21 ; exploitation ORS-NA

Distribution par tranche d'âge des MK libéraux installés depuis le 14 juin 2019 (%)

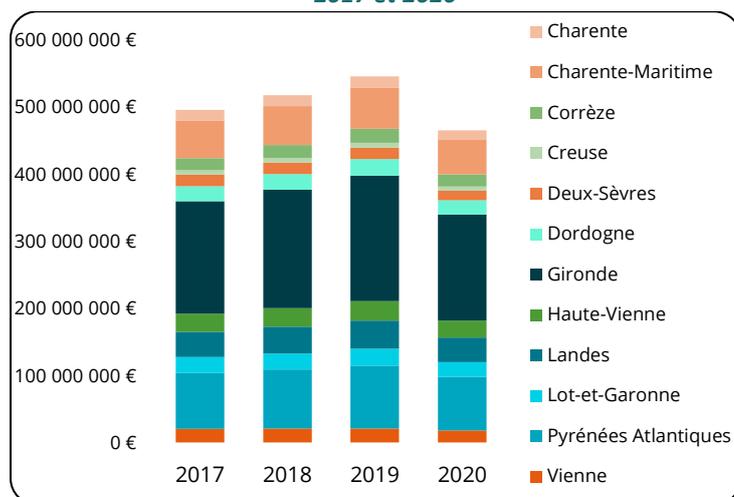


Source : ASIP, extraction au 20/12/21 ; exploitation ORS-NA

## ❖ Une augmentation des dépenses ces dernières années, exception faite de l'année 2020

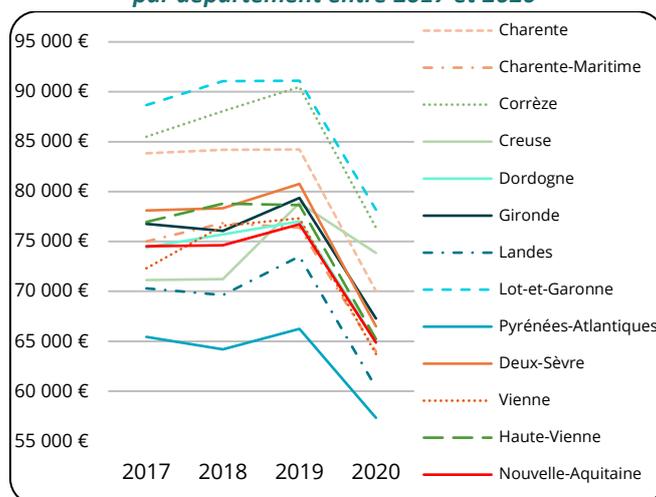
Entré en application le 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'avenant 5 de la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes a permis une revalorisation des actes de la profession. Ainsi, entre 2017 et 2019, les dépenses associées aux actes de MK libéraux ont augmenté de 10 %. Dans le même temps, l'effectif des masseurs-kinésithérapeutes a connu une hausse d'environ 7 %, rendant très modérée l'augmentation des dépenses rapportée au nombre de praticiens.

*Evolution du montant des dépenses associées aux actes prescrits de MK libéraux par département entre 2017 et 2020*



Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

*Evolution du montant des dépenses associées aux actes prescrits rapporté au nombre de MK libéraux exécutant par département entre 2017 et 2020*

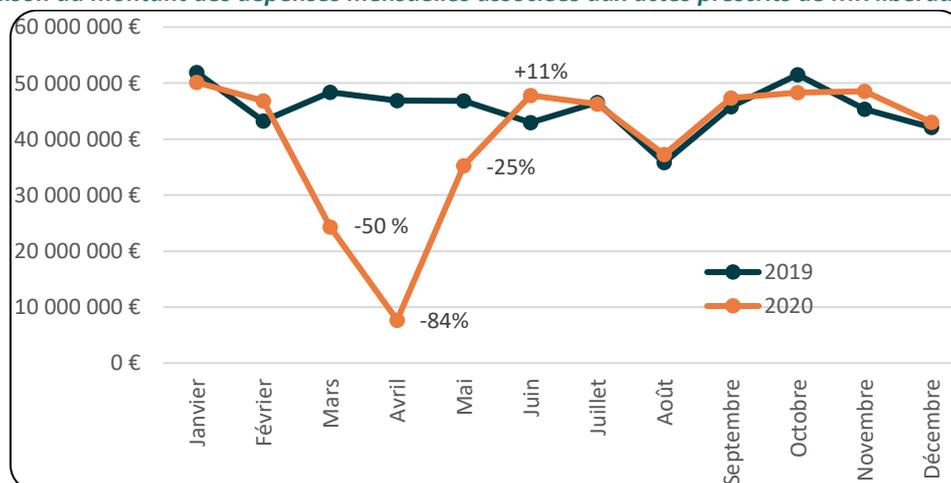


Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

## ❖ Un impact très fort de la crise sanitaire sur l'activité des professionnels

L'année 2020 a été fortement marquée par la période du 1<sup>er</sup> confinement, du 17 mars au 11 mai 2020. Le mois de mars enregistre ainsi une baisse des dépenses de l'ordre de -50 %, le mois d'avril de -84 % et le mois de mai, marquant le début du déconfinement, de -25 %. Cette baisse extrêmement forte de l'activité des masseurs-kinésithérapeutes ne s'équilibre pas avec une augmentation d'activité post-confinement. Le mois de juin enregistre une hausse très modérée des dépenses de santé d'actes de MK avec 11 %, sans augmentation d'activité les mois suivants.

*Comparaison du montant des dépenses mensuelles associées aux actes prescrits de MK libéraux en 2019 et 2020*

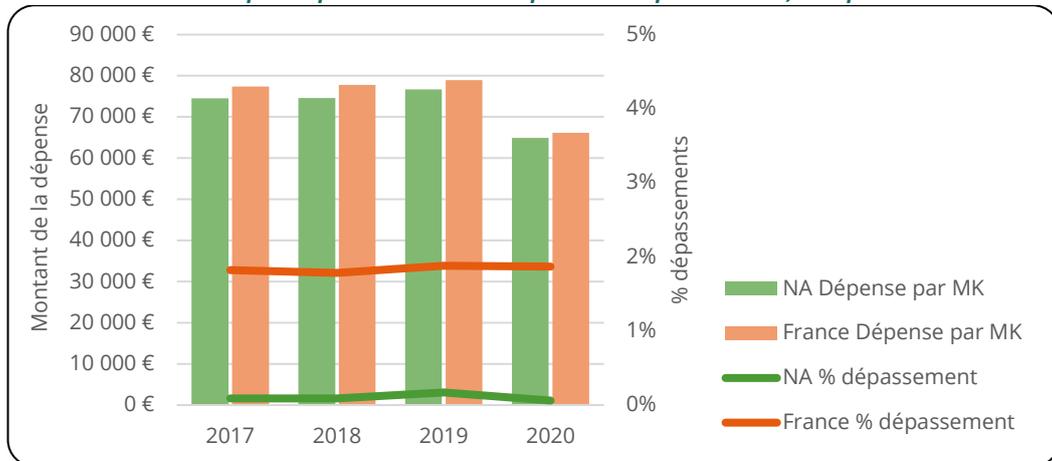


Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

## ❖ Très peu de dépassements d'honoraires

Les dépassements d'honoraires représentent une part extrêmement faible de ces dépenses, soit moins de 0,2 % du montant des dépenses en Nouvelle-Aquitaine (vs près de 2 % en France).

Montant de la dépense par MK libéraux et part des dépassements, comparaison France

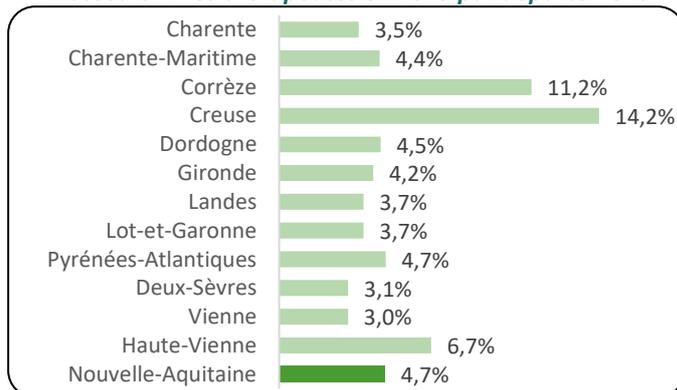


Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

## ❖ Des dépenses liées aux déplacements importantes dans l'ex-Limousin

En Nouvelle-Aquitaine, 94 % des dépenses sont associées aux actes codifiés A/M/K ; seules 5 % des dépenses sont associées à des déplacements. En Creuse, en Corrèze, et, dans une moindre mesure, en Haute-Vienne, les dépenses associées aux déplacements des professionnels sont plus importantes : elles représentent respectivement, 14 %, 11 % et 7 % des dépenses.

Part des déplacements dans les dépenses des prestations des masseurs-kinésithérapeutes en 2019 par département



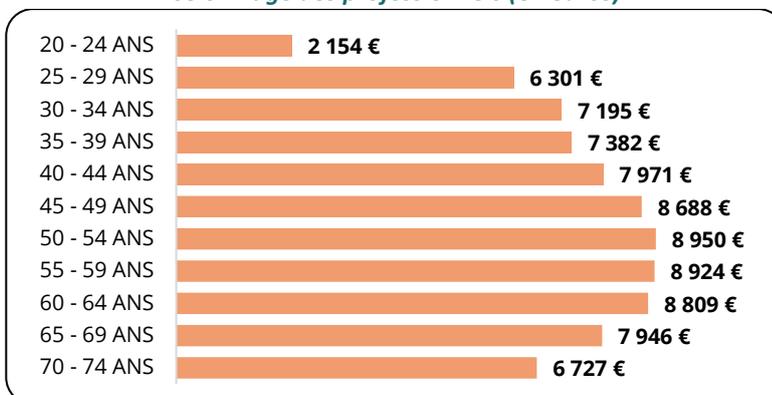
Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

## ❖ Un volume d'activité plus important chez les hommes de 50 ans et plus

Alors qu'en Nouvelle-Aquitaine, 47 % des professionnels libéraux en exercice sont des femmes, elles ne réalisent en 2019 que 38 % des actes enregistrés par l'Assurance maladie, les hommes en réalisant 62 %.

Par ailleurs, les masseurs-kinésithérapeutes les plus jeunes ont, en moyenne, un volume d'activité plus faible que les séniors. Ainsi, alors que 51 % des MK ont moins de 40 ans, ils ne réalisent que 44 % des actes et les 50-64 ans qui représentent 20 % des professionnels en réalisent 25 %.

Montant moyen des dépenses par MK libéraux en janvier 2020 selon l'âge des professionnels (en euros)



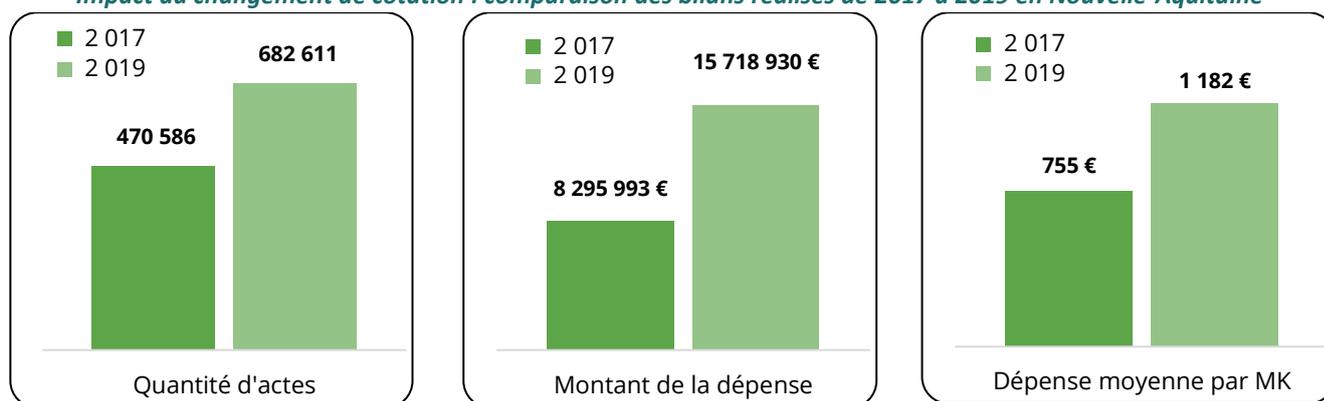
Source : SNDS-AMOS, extraction au 18/01/22 ; exploitation ORS-NA

## ❖ Une activité qui évolue

### ➤ Les bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK)

Le BDK permet d'établir un plan de soins complet et individualisé, d'échanger avec son patient et d'assurer la liaison avec le médecin prescripteur. Il a bénéficié d'un changement de cotation le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Jusqu'à cette date, il était codé AMC/AMS/AMK 8.1 ou 10.1, puis depuis, AMC/AMS/AMK 10.7 ou 10.8. Cette revalorisation a entraîné une augmentation de 89 % du montant de la dépense associée en 2 ans ; en parallèle, le nombre d'actes a également cru de 45 %. Finalement, considérant l'augmentation d'activité et sa revalorisation, l'impact par professionnel est de 56 % sur les dépenses moyennes liées à l'activité des BDK.

*Impact du changement de cotation : comparaison des bilans réalisés de 2017 à 2019 en Nouvelle-Aquitaine*



Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

### ➤ Retour à domicile post-chirurgie orthopédique

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, un forfait conventionnel est créé pour l'accompagnement du retour à domicile en post-chirurgie orthopédique, dans le cadre du PRADO (service de retour à domicile après hospitalisation). Ce forfait est complémentaire aux actes de rééducation habituels et facturable une fois pour chaque patient

*Forfait FAD*

|      | Quantité d'actes | Nb de bénéficiaires | Nb de MK exécutants |
|------|------------------|---------------------|---------------------|
| 2018 | 994              | 770                 | 406                 |
| 2019 | 2314             | 1532                | 613                 |
| 2020 | 2238             | 1310                | 503                 |

Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

### ➤ Prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) en post-hospitalisation

En Nouvelle-Aquitaine, chaque année, près de 34 000 patients bénéficient d'actes de rééducation post-AVC, avec une légère tendance à la baisse en 2019. L'avenant 5 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes a prévu l'ajout à cette prise en charge d'un forfait de 100 € facturé en plus des actes de soins. En 2018, 214 forfaits pour la prise en charge rapide du retour à domicile post-AVC ont ainsi été réalisés et 273 en 2019 (seulement 212 en 2020).

*Actes de rééducation post-AVC (AMK 9)*

|      | Quantité d'actes | Nb de bénéficiaires | Nb de MK exécutants |
|------|------------------|---------------------|---------------------|
| 2017 | 1 241 845        | 33 853              | 5705                |
| 2018 | 1 238 526        | 33 864              | 5999                |
| 2019 | 1 215 530        | 33 799              | 6131                |
| 2020 | 1 030 157        | 30 862              | 6189                |

Source : SNDS-AMOS, extraction au 19/05/21 ; exploitation ORS-NA

### ➤ Réhabilitation respiratoire pour les patients en ALD souffrant d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)

Après une phase expérimentale rapportant 45 actes en 2017 et 84 en 2018, 2 actes de réhabilitation respiratoire pour les patients en ALD souffrant d'une BPCO ont été officialisés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 : AMK 28 pour une séance individuelle et AMK 20 pour une séance collective. Ainsi, 17 577 actes en 2018 et 46 887 en 2019 ont été enregistrés.

## MÉTHODE ET CONCLUSION

Le **Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)** est le fichier de référence des professionnels de santé. Il est élaboré par l'État en collaboration avec les Ordres et l'Assurance Maladie.

Le RPPS identifie de manière unique et pérenne les professionnels de santé. Les finalités du RPPS sont définies par l'arrêté portant sa création ; parmi celles-ci, outre l'identification des professionnels de santé et le suivi de leur exercice, le RPPS doit « permettre la réalisation d'études et de recherches ainsi que la production de statistiques relatives aux professionnels répertoriés, à partir d'une base de référence anonymisée ».

L'ORS N-A dispose d'un accès aux bases du RPPS via une convention avec l'Agence du numérique en santé (ANS), agence gouvernementale française chargée de la santé numérique.

Le **Système National des Données de Santé (SNDS)** est un entrepôt de données médico-administratives pseudonymisées couvrant l'ensemble de la population française et contenant l'ensemble des soins présentés au remboursement.

Créé en 2016 et géré par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), il permet à ce jour de chaîner les données de l'assurance maladie (base SNIIRAM), les données des hôpitaux (base PMSI), les causes médicales de décès (base du CépiDC de l'Inserm).

Au sein de la base SNIIRAM, est analysée ici la base de données **Assurance Maladie-Offre de Soins (AMOS)**, regroupant les données de remboursement des activités de santé provenant du Régime général, de la MSA et de toutes autres caisses.

L'ORS dispose par décret d'un droit d'accès permanent aux données du SNDS.

### CONCLUSION

Avec près de 7 300 MK libéraux et une augmentation constante du nombre de professionnels ces dernières années, la région Nouvelle-Aquitaine présente une densité plus élevée que d'autres régions de France. Cependant, cette situation favorable cache des inégalités fortes avec une concentration des libéraux sur certains territoires plus attractifs (littoral atlantique) tandis que les territoires plus ruraux présentent de faibles densités. Si une convention passée avec l'Assurance maladie a proposé en 2019 un « zonage » afin d'attirer de nouveaux professionnels sur les territoires les moins bien lotis, l'analyse des installations intervenues depuis sa mise en place n'a pas démontré son efficacité, la majorité des nouvelles installations se poursuivant sur les territoires les plus attractifs.

La profession de masseur-kinésithérapeute se rajeunit et la tendance est à une féminisation ces dernières années avec aujourd'hui 47 % de femmes, comme au niveau national. L'analyse de l'activité confirme que les jeunes professionnels ont, en moyenne, un volume d'activité moins important que les seniors.

Malgré ce constat, la revalorisation de l'activité à travers l'avenant 5 de la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes a permis d'engendrer une augmentation des dépenses entre 2017 et 2019 plus conséquente encore que celle des effectifs de professionnels (10 % vs 7 % de MK supplémentaires). L'impact est particulièrement notable sur la revalorisation des bilans diagnostics dont les dépenses ont presque doublé en 2 ans (89 % entre 2017 et 2019).

Enfin, il est à noter que l'activité de l'année 2020 a été très fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse des dépenses par rapport à 2019 allant jusqu'à -84 % en avril 2020, non compensée les mois suivants.

#### SOURCE PUBLICATION

ROUCHAUD A., GIRAUD J., DA SILVA O. Les masseurs-kinésithérapeutes libéraux de Nouvelle-Aquitaine. ORS Nouvelle-Aquitaine. Janvier 2022. 8 p.

#### REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

ROBIN S., DA SILVA O, TEXIER N., GIRAUD J. Baromètre professionnels de santé en Nouvelle-Aquitaine : les masseurs-kinésithérapeutes. ORS Nouvelle-Aquitaine. Avril 2021. 42 p.



#### SIÈGE

58 rue Abbé de l'Épée  
33000 BORDEAUX  
05.56.56.99.60

#### Antenne de LIMOGES

4 avenue de la Révolution  
87000 LIMOGES  
05.55.32.03.01

#### Antenne de POITIERS

203 route de Gençay  
86280 SAINT BENOÎT  
05.49.38.33.12

contact@ors-na.org  
www.ors-na.org

